

# Favoriser l'accès du plus grand nombre à la pratique sportive



VIE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIÉE LE 14/03/2018

Saisine liée : L'ACCÈS DU PLUS GRAND NOMBRE À LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

Une nouvelle saisine du CESE par le Premier ministre, Edouard Philippe

Le Premier ministre Edouard Philippe souhaite que "le Conseil économique, social et environnemental engage un travail afin de faire émerger des stratégies de développement et d'adaptation de l'offre sportive sur les territoires carencés ou les territoires ruraux".

La politique sportive dessinée par le Président de la République dans son contrat avec la nation a pour objectif principal d'augmenter de trois millions le nombre de pratiquants des activités physiques et sportives d'ici 2024. Cet objectif vise tous les publics sur tous les territoires, en raison de ce que le sport peut apporter en matière de lien social, de valeurs éthiques, de principes d'éducation, de bien-être et de santé.

Les deux freins majeurs de l'accès à la pratique d'activité physique et sportive les plus couramment repérés, mais qui peuvent être questionnés, sont l'insuffisance d'équipements sportifs et le manque d'une offre d'accompagnement et de pratiques adaptées, accessibles au plus grand nombre.

À cet égard, la répartition de l'offre globale d'équipements sportifs révèle déjà de grandes disparités.

Dans les grands pôles urbains, la pression de la population sur les équipements sportifs est particulièrement forte. On note notamment que les 1 514 quartiers prioritaires de la politique de la ville n'accueillent que 2,2% des équipements sportifs accessibles au public, alors qu'ils regroupent 8,2% de la population française.

Dans les zones rurales, les communes apparaissent mieux dotées par rapport à la population. Cependant, dans ces espaces où la population est plus dispersée, les habitants sont davantage confrontés à des problématiques d'éloignement de l'offre. Plus que la distance, c'est alors le temps de trajet qui limite l'accès à l'offre de pratique sportive.

Dans ce contexte, il paraît indispensable de repenser notre capacité collective d'intervention notamment au bénéfice des territoires carencés dans lesquels se concentrent des difficultés sociales, économiques et d'aménagement, de façon à nous assurer d'une égalité d'accès à la pratique des activités physiques et sportives sur l'ensemble du territoire.

Aussi, le Premier ministre souhaite que le Conseil économique, social et environnemental engage un travail afin de faire émerger des stratégies de développement et d'adaptation de l'offre sportive sur les territoires carencés ou les territoires ruraux.

De plus, dans un contexte marqué par une forte contrainte budgétaire, et un recentrage, dès 2018, de la capacité d'intervention du Centre national pour le développement du sport, il est opportun de chercher à optimiser les modes et moyens d'intervention des différents acteurs, afin d'obtenir les meilleurs effets de levier possibles. Ainsi, le Premier ministre souhaite que le CESE puisse formuler des propositions pour optimiser le rôle et l'action des acteurs principaux pour améliorer l'offre sportive sur ces territoires et favoriser l'accès du plus grand nombre à la pratique d'activité physique et sportive.

Le Gouvernement pourra ainsi établir, à partir des propositions du CESE, une feuille de route partagée avec l'ensemble des acteurs sportifs de notre pays permettant d'accompagner la mobilisation de tous les Français pour mieux vivre ensemble par le sport.